SOCIÉTÉ

hier à marsal

Méthaniseur : les associés s'engagent à bien se conduire

Hier a eu lieu à Marsal une réunion de rédaction d'une charte de bonne conduite par les agriculteurs qui souhaitent fonder une usine de méthanisation. Un document qui engage les 24 associés sur la question des nuisances.

Des groupes de travail ont été constitués en salle communale de Marsal pour réfléchir aux termes d'une charte de bonne conduite quant à l'utilisation du futur méthaniseur. Photo RL.

Depuis 5 ans, ils sont 23 agriculteurs des environs de Marsal, ainsi que le Groupement des producteurs de blé (GPB), à avoir pour projet de fonder une unité de méthanisation entre Marsal et Haraucourt-sur-Seille, en bordure de la D38 qui relie Moyenvic à Dieuze.

En résumé, les déchets organiques agricoles y seront déversés, ce qui produira du méthane revendu à l'industrie gazière. Le dossier est entre les mains de la préfecture qui doit délivrer toutes les autorisations. Une enquête publique, durant laquelle les habitants pourront émettre avis et objections, est également prévue dans les prochaines semaines, à une échéance encore inconnue.

Les partisans du projet sont nombreux, dont le sénateur Philippe Leroy et le conseiller départemental Fernand Lormant. Mais quelques opposants se sont aussi fait connaître, parmi lesquels des riverains ou encore le maire de Marsal, Bernard Calcatera, qui soutient l'idée mais pas son emplacement.

Les 24 associés ont donc décidé de prendre les devants et de faire montre de bonne volonté en créant une charte de bonne conduite. « *Nous voulions aller au-delà des contraintes réglementaires. Un gros projet comme celui-là peut entraîner des doutes, des craintes. Nous voulions rassurer et nous engager* », souligne Michel Rémillon, l'un des associés de l'entreprise baptisée Méthanisation Seille environnement.

Le cabinet de consultants Resosens, spécialisé dans les projets agricoles et dans la gestion de crise, vient donc de réunir à Marsal les acteurs du projet - soit une vingtaine de personnes - pour réfléchir à cette charte qui devrait être consultable lors de l'enquête publique.

Quelques-unes des promesses

Plusieurs engagements et informations ont déjà été donnés. On a appris ainsi que des mesures de décibels seront faites après mise en service pour aller au-delà de ce que préconise la loi. Les liquides organiques seront confinés dans des circuits fermés. Cela limitera les nuisances, même si, dixit un des consultants de Resosens, « *ça sentira quand même un peu la ferme* ». On a également appris qu'un transporteur indépendant serait en charge de l'acheminement des substances jusqu'à Marsal par un camion de 24 t, seulement en semaine et en journée. Cela ne devrait donc pas provoquer de flux routier supplémentaire de tracteurs sur les réseaux secondaires.

Il a également été question de partenariats qui pourraient être signés avec des scolaires et des étudiants pour des visites. Ou encore de la couleur de l'usine qui sera étudiée pour provoquer le moins d'éblouissement et de nuisance possible. Bref, des promesses pour que le méthaniseur se construise et fonctionne sans heurts, car, comme l'a dit Michel Rémillon, « *il n'y a pas de territoire sans avenir. Il n'y a que des territoires sans projets...* »

Philippe DERLER.